

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 10**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession d'une emprise - Voie romaine**

—————  
**Il est proposé de céder une emprise d'environ 45 m<sup>2</sup> située au 198 Voie romaine au profit de Madame Longelin et Monsieur Péron, propriétaires de la parcelle contigüe, pour un montant estimé à 0,50 € le m<sup>2</sup>.**

\*\*\*

Madame Longelin et Monsieur Péron, propriétaires du bien situé 198 Voie romaine, ont fait la demande d'acquisition d'une emprise d'environ 45 m<sup>2</sup> sur un délaissé de voirie communale classé en zone A au PLU, contigu à leur propriété. Cette emprise permettrait, en effet, la pose d'une clôture pour fermer leur propriété. De plus, il a été constaté qu'une partie de cette voie communale n'a pas vocation à rester dans le domaine public.

Cette emprise, dépendant actuellement du domaine public, n'a jamais été affectée à la circulation et est, par conséquent, dispensée d'enquête publique (article L.141-3 du code de la voirie routière).

Après consultation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 0.50 €/m<sup>2</sup> a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Les frais liés au transfert de propriété et au bornage seront supportés par les acquéreurs.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de ce délaissé ;
- 2 - de céder cette emprise au prix de 0.50 €/m<sup>2</sup> ;
- 3 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.